

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

**Présents :** JOLY Bernard, PERNOT Martine, PUYFAGES Mickael, MAGDELAINE/BOISSON Florence, TRECOURT-SAMSON Isabelle, PERRODIN Hervé, ROY Anthony, VOISE Damien, BERTHAUD Lilian, Mme CARE-BUISSON Suzanne, PELLETIER Béatrice, COURVOISIER Sébastien

**Excusés:** ADINS Baptiste qui donne pouvoir à Mme PERNOT

### Ouverture séance : 20H 30

- ✓ Approbation compte-rendu du 27 juillet 2021

### Délibérations :

- Location logement 11 rue des Deux Ponts

Suite au départ de M. RENARD Léo en date du 31 août 2021 du logement qu'il occupait au 11 rue des Deux Ponts à Sellières, celui-ci est remis en location,

Vu le dossier de M. GUILLAUME Benjamin,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents :

- De louer le logement situé 11 rue des Deux Ponts à M. GUILLAUME Benjamin à compter du 01/09/2021
- De fixer le loyer mensuel à 170€ hors charges
- D'autoriser M. Le Maire à signer le bail de location

- Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article 147,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide pour l'année 2021 d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :
- 41.29€ par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.05€ par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.53€ par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

Pour un total exprimé dans le tableau suivant :

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	3,491	40,000	55,05	192.18 €
Artères en sous-sol	16.545	30,000	41,29	683,14 €
Emprise au sol	0,000	20,000	27,53	- €
				875.32 €

Indice 2020 1,37633

**TOTAL REDEVANCE 2021**

**875.32 €**

- charge Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

- Vente de bois à M. MULLER

M. Bernard JOLY sort de la salle et ne prend pas part au vote suite à son lien familial avec M. MULLER.

Vu la demande de M. François Muller pour acheter du bois de récupération,

Le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour (1 pouvoir et 11 présents) :

\_ de fixer à 15€ le prix du stère de bois de récupération

\_ de vendre 5 stères à M. François Muller

\_ d'autoriser M. Le Maire à encaisser la somme de 5 stères x 15€ soit 75€ sur le budget communal général

- Référent technique/ numérique

M. Le Maire présente le dossier,

Vu la demande de la communauté de communes Bresse Haute Seille d'élire un référent technique/ numérique, au sein du Conseil Municipal, qui aura pour rôle d'être le relais entre les usagers, la CCBHS et les principaux acteurs des télécommunications.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de nommer M. Mickaël PUYFAGES, référent technique/ numérique de la commune de Sellières

- Certification de la gestion durable de la forêt communale

M. BERTHAUD, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas adhérer à PEFC BFC

- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette décision

- Devis de l'entreprise RAICHON

M. Le Maire présente le dossier,

Vu le devis de l'entreprise RAICHON d'un montant de 1 680€ HT pour fournir et installer 14 prises sur poteau.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-Autorise M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise RAICHON d'un montant de 1 680€ HT et tous documents s'y rapportant.

### Informations diverses :

Droit de préemption: ZR36 : 18 A rue des Deux Ponts: le Conseil ne préempte pas

Démission adjoint technique : Un adjoint technique a donné sa démission qui sera effective le 6 octobre 2021.

Points travaux et projets :

Rue d'Osse : Une seule entreprise a répondu pour les travaux du logement Rue d'Osse. Le dossier est en attente.

Projet médical: Installation de la pharmacie Rue Jean Moulin. La question est de savoir si le Conseil Municipal peut s'impliquer dans le projet. Un rendez-vous avec le pharmacien va être fixé pour en discuter.

Salle multi-activités : Pas d'avancement. Plusieurs articles sont parus dans la presse pour expliquer pourquoi la salle n'est toujours pas réceptionnée.

Etude de l'abattoir : Le bâtiment est situé en zone inondable. Pas d'étude de prévue.

Etude maison Grande Rue : SOLIHA est venu visiter le bâtiment, nous attendons son rapport.

- ❑ Associations : Le rapport moral et financier des associations doit être déposé en mairie avant le 13 octobre 2021
- ❑ Site internet : le site internet de la commune est accessible en tapant : [sellieres.fr](http://sellieres.fr)
- ❑ Commission affouage : le 24 septembre 2021 à 19h00
- ❑ Commission journal : le 8 octobre à 18h00
- ❑ Prochain conseil : 19 octobre 2021

Levée de séance : 23h15

Le Maire, Bernard JOLY



